

DESINFECTION – LUTTE CONTRE LES PARASITES

E2-Lutter contre les parasites

Public cible : Parcours CFC (Article 32), Encadrement, Exploitation.

Prérequis : Connaissance des techniques de base du métier,
Avoir suivi le module B1 pour les parcours Article 32.

Durée : 1 journée

Objectifs de la formation :

S’initier aux techniques de lutte contre les parasites en associant propreté des locaux et méthodes de traitement.

Présenter le cadre légal.

Validation de la formation et Certificat:

Pour les parcours article 32, une évaluation de fin de module valide l’acquis des compétences.

Une attestation de suivi de module de formation de l’École Genevoise de la Propreté sera remise aux personnes qui auront assisté à la totalité du module.

CONTENU DU MODULE

- **Connaissance des nuisibles (Biologie, comportement, habitat, reproduction)**
 - Les rongeurs
 - Les insectes,
 - Les pigeons

- **Le cadre législatif**

- **Les moyens de lutte**

- **L’hygiène la désinfection**

- **Aspects préventifs**

- **Limitation de la recolonisation**

Compétences visées :

- ✓ Savoir identifier les différents rongeurs ou insectes à partir de traces et d'indices,
- ✓ Connaître les aspects réglementaires encadrant ce type de prestation.

METHODE ET MOYENS PEDAGOGIQUES

Apports théoriques, mise en situation professionnelle et retours d'expériences.

Méthode pédagogique active et participative.

INSCRIPTION

Demande d'inscription à adresser à l'Ecole Genevoise de la Propreté soit :

- par courrier à l'Ecole Genevoise de la Propreté : 4, rampe du Pont-Rouge 1213 PETIT-LANCY
- par email : info@coledelaproprete.ch
- par fax au 022.300.69.83
- online : www.ecoledelaproprete.ch

Groupe de 12 participants maximum.